QUELQUES RECOMMANDATIONS – 2018 (A consulter afin de limiter nos échanges)



Nous vous prions de retrouver dans ce document, les erreurs ou oublies les plus fréquemment rencontrés lors de la réception des éléments fiscaux.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir en prendre connaissance. Les différents documents ou notices sont à votre disposition dans la rubrique « téléchargements » sur notre site internet <u>ww.cga74.com</u>.

Nous vous rappelons qu'un examen de cohérence, de concordance et de vraisemblance est réalisé chaque année sur 100% des dossiers ; et à l'issue de nos contrôles nous envoyons **un compte rendu de mission à l'administration fiscale.**

L'attestation de conformité du fichier des écritures comptables (FEC).

Pour chaque exercice comptable, le CGA 74 adresse pour l'ensemble de ses adhérents un compte rendu de mission (CRM), à l'administration fiscale. Désormais, les renseignements à fournir intègrent la conformité du FEC.

En conséquence, il vous appartiendra de nous communiquer le rapport généré par l'application "test compta Démat" qui est l'outil simple, sécurisé et confidentiel qui permet de vérifier la validité de la structure de fichier de l'entreprise. Ce rapport précise notamment les éventuels points d'anomalies détectés.

Vous pouvez consulter la notice d'utilisation en suivant le lien suivant : http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions services/dgfip/controle fiscal/outil test/notice test compta demat maj v2.pdf

Contrôle E.P.S (examen Périodique de Sincérité

Cette même loi nous demande de réaliser un Examen Périodique de Sincérité (EPS). Les modalités vont être les suivantes :

- Chaque année, début janvier, 1/3 des adhérents sans experts-comptables. Vous en serez informés en début de campagne fiscale par le CGA74 à la réception de votre liasse fiscale.

- Pour chaque adhérent concerné nous demanderons le fichier FEC ou à défaut un grand livre.

- A la réception de ce document nous vous demanderons de nous communiquer de 5 à 20 pièces suivant le montant de votre chiffre d'affaires,

- A l'issue du contrôle des pièces, la conclusion sera mentionnée dans le compte-rendu de mission.

Les pièces seront sélectionnées en fonction du risque de déductibilité fiscale de la charge qui auraient dues être immobilisées, charges à caractère personnel ou mixte, charges non déductibles par détermination de la loi, etc

Les pièces demandées seront les factures, les avoirs, les justificatifs de dépenses en provenance de tiers (avis d'imposition, appel de cotisations), les pièces couvertes par le secret professionnel seront écartées.

La liasse fiscale

Régime Simplifié : bien vérifier à la fin de chaque exercice la conformité du régime appliqué. En cas de franchissement des seuils (à la baisse) nous vous rappelons qu'une lettre d'option doit être déposée. La <u>réduction d'impôt en dépend</u>. En cas de franchissement à la hausse, le régime réel normal s'applique.

Pour établir votre déclaration vous pouvez également vous référez aux notices explicatives 2033-NOT-SD (BIC réel simplifié) et 2032-NOT-SD (BIC réel normal) les téléchargeant sur notre site internet www.cga74.com.

Tableaux 2031

Nous vous rappelons qu'il est impératif de <u>signer votre déclaration</u> pas de signature pas de télétransmission. Veuillez également à indiquer : les dates d'ouverture et de clôture d'exercice,

- vos coordonnées complètes (nom, prénom ou raison sociale, adresse, numéro de Siret, et l'activité exercée)
- référence CGA (pour info le Numéro d'agrément : 101740)

certa	DIRECTION GÉNÉR	LE DES FINANCES PUBLIQUES		Nº 2031-SD		
N° 11085±20 Formulaire obligatoire 133 A ou 302 septies A bis Code general des impôts)	Formulaire à déposer en double exemplaire Bénéficee i Bénéficee i	SUR LE REVENU	Casher la su la	2018		
vercice ouvert le	Dellences	Régime "simplifié d'imposition	" OU "	éel normal"	1	
clos le		Ontion nour la comptabilité s	uper-simplifiée	VA	Résulta	at BIC professionnels
		Option pour le régime de la t	axation au tonnage			
					Col. 1 r	résultat bénéficiaire (ligne 370 du 2033b).
nomination de l'entrenrise		Adresse du déclarant (quand celle-ci a	est différente de l'adresse	du destinataire) et/ou	Col. 2 r	résultat déficitaire (372 du 2033b).
Iresse de l'entreprise :	¥C.	adresse du domicile de l'exploitant si e l'entreprise :	elle est différente de l'adr	esse de la direction de		
ál -					Cadre	e 7 est à utiliser pour le résultat BIC non professionnels.
léphone :				/ / /		
REN		Mél:				
éciser l'ancienne adresse e	en cas de changement :	B DIVERS				
	di de dialigenent.	Activitás exercises (soulisper l'activitá)	orincipale) :			
		Activites exercees (actingher ractivite)	printcipale) .			
	N DES ÉLÉMENTS D'INDOSITION	Personne inscrite au répertoire des mo	etiers (cocher la case	Col 2		
C RECAPITOLATIO	The Des Element is D min Ost 10M (cr. house, page	- 3) - 272 du 2022 B CD)	C01. 1	001. 2		Reporter le résultat bénéficiaire ou déficitaire)
Resultat fiscal Benefice o	col. 1, Denci col.2 (report XN ou XO du 2008-A-SD ou 370 c	a)				
Revenus de valeurs et ca	praux mobiliers (compris dans les resultats d-desso	5)	0			3 – total.
- Revenus e	exoneres de l'Impot sur le revenu	a	-			4- hénéfice imposable
à déduire	: quote-part des frais et charges correspondants	b	<u>.</u>			4 benence imposable.
revenus ne	iets exonérés (a - b)	C	_			
- Revenus	soumis à l'impôt sur le revenu	d	Total c + d			
Total				_		
Bénéfice imposable (col.	1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) 9			l î		
 bis Revenus compris dan Subventions d'équiper et plus-values à court Moins-values à court 	na le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette ment, indemnités d'assurance compensant la perte d'u terme définies à l'article 39 <i>duodecies</i> du CGI t terme définies à l'article 39 <i>duodecies</i> du CGI	le l'acompte du prélèvement à la sourc n élément de l'actif immobilisé e f	e (art. 204 G du CGI)]		
Plus-values	<u></u>	10 m				
xées selon les règles prévue ar les particuliers	ies 😢 à court terme et à exonérées	ong terme 🛛 🖉 📃 à	long terme imposables à 12,8 %	0		
long terme différée de 2 ans	dont plus-values à lor	g terme exonérées (art. 151 <i>septies</i> A du CGi	0			
Exonérations et Abatteme	ents				(
Entreprise nouvelle art	t. 44 sexies ZRR art. 44 guinded	Zone franche d'ac	tivités Au	tres dispositifs •		BIC non professionnels cadre 7 à compléter.
ZFU art. 44 octies et 4	44 octies A Zone de restructuration de la défe	ense art. 44 Jeune entreprise	e innovante (JEI) art. 44 a	sexies A		renseigner le cadre H du 2031 bis.
conération ou abattement pratique O	sur les plus-values à long terme imposables à 12,8 %		sur le bénéfice			
stion pour le crédit d'impôt c	outre-mer : dans le secteur productif (art. 244	quater W) dans le secte	eur du logement social (a	rt. 244 guater X)	/	
BIC non professionnels (2031 Bie SD) 0 9 BÉNÉFICE	b - DÉFICIT		IF I		



Tableaux 2031 bis

Tableaux	<u>2031 bis</u>							A 74
G CADRE NE CON	CERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SC Montant brut des salaires, abstraction faite des som sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN dans la colonne 18 A.	DUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IM mes comprises dans les D.A.D.S. et N de 2017, montant total des bases b	POSITION versées aux apprentis orutes fiscales inscrites	5		D.A.D.S : penser à mentionner le montant cadre G (si concerné).	C	GA Centre de Gestion
RÉMUNÉRATIONS	Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemni les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de vacances par les salariés.	itès exonèrèes de la taxe sur les sala e la contribution de l'employeur à l'ac	aires, telles notammen quisition des chèques	- -				Agréé de Haute-Savoie
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de co	urtages						
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre	personnel au cours de l'exercice (*)						
	Montant des apports en capital ou des versements en (*) À remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le re	ecompte courant faits au cours de l'exe evenu et dispensées de bilan.	ercice (*)					
PLUS-VALUES ACQUISES	S EN FRANCHISE D'IMPÔT							
Cette rubrique concerne le exerçant pour la première cette option pour les éléme sur papier libre portant indire	s entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposi fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterr ents non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cet cation détaillée de la nature et de la valeur des éléments r	ition et qui entendent se placer sous miner, en franchise d'impôt, les plus- te hypothèse, il conviendra de joindre on amortissables réévalués et de la r	le régime d'exonération values acquises à la ce e au formulaire n° 203 méthode de réévaluation	on des plus-values. En date de prise d'effet de 1-SD une note rédigée on.		BIC non professionnels cadre H à complé	ter.	
(I	Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value O		Penser à neutraliser ce résultat dans la 2033B	et à	
						renseigner le cadre 7 du 2031.		
	Il convient de reporter chaque année le monta	ant de la plus-value acquise en franchi	ise d'impôt.					
H BIC NON PROFE	ESSIONNELS							
Détermination du résultat de	e l'exercice							
		Bénéfice	Déficit	Plus-value	-			
Locations meublées non p cheval de course ou d'étalo	professionnelles ou membres non professionnels de co	opropriétés de						
Autres BIC non professionn	rels							
Résultat avant imputation d	es déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b	à reporter case 7c				
Tableaux Nº 1095 4 21 Nº 1095 4 21 Netting the dispare for the Abda dispare for the Designation de l'entreprise	2033 A – 2050 Standard D BILAN SIMPLIFIÉ	DGFIP N° 2033-A-SD 2016	Coloni corres Coloni l'exerci	ne (1) brut : pondre aux ta ne (2) amortis icce.	Valeur brute des ableaux de la 203 sement – provisio	immobilisations à la fin de l'exercice (doit 3C ons : Montant des amortissements à la fin de	SV10037 # 20 Drugence defaure (sets 15.5 Drugence de Transmisse :	DGFIP N° 2050-SD 2018

A his du Code general des impôte)]	Colonna (2) amorti	and the second second second	ticcomonto à la fin da	Arberne de l'entrepaise		Durée de l'exercice précédent =
n de MM de e	Neart	Colonne (2) amorti	ssement – provisions : Montant des amor	lissements a la fin de	Numero SIRET		Néant 🔲 *
signation de l'entreprise -		/ l'exercice.					Easting N close,
resse de l'entreprise						Bast	Amortinements, povvaims Net
ZET		Colonne (3) net : Co	blonne (1) -colonne (2).		Canital somerit non appele		
rée de l'exercice en nombre de mois * L Durée de l'exercice précédent *					Frais d'établissement *	AB	AC
	Exercise N downe				Erais de dérelonnement -	CX CX	0
					Connections boards at don't similar	AP	40
ACTIF 1	2 3				Each second ()		
Immobilisations Fonds commercial * 010	012					m	
Incorporcises Autres * 014	016				Anties minioomanous incorporeies	A	AK.
Immobilisations corporelles * 028	130				Avances et acomptes sur annicolastations incorporeiles	n	[]
Immobilisations financières * (1) 040	0(2				1 ecours		A0
Total I (5) 000	048				Constructions	AP	AQ
Matières premières, approvisionnements, en cours de production * 090	052	\frown			8 Installations techniques, matériel et ourillage industriels	AR	AS
E Marchandises * 060	062				Antres immobilizations corposelles	AT	AU
Avances et acomptes versés sur commandes 064	066				Timmobilizations en cours	AV	AW
Créances Clients et comptes ratachés * 069	070				Avances et acomptes	AX	AY
(2) Autres * (3) 071	074				Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
Valeurs mobilières de placement 080	082				Antres participations	cu	cv
Disponibilités 084	095				Créances rattachées à des participations	BB	BC
Charges constatées d'avance * 092	094				Antres titres immobilisés	BD	BE
Total II 096	036				Préts	BF	BG
Total général (I+II) 110	112		Penser à calculer et reporter les		Antres immobilisations financières *	BH	BI
PASSIF	Exercice N NET		différents totaux de lignes et de		Tor	AL (II) BJ	вк
Capital social ou individuel *	121		unierents totaux de lignes et de		Matières premières, approvisionnements	BL	BM
Écaris de réévaluation	124		colonnes.		. En cours de production de biens	BN	во
Réserve légale	126	/			En cours de production de services	BP	BQ
Réserves réglementées *	130		<u> </u>		Produits intermédiaires et finis	BR	BS
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131 3 132				Marchandites	BT	BU
Report à nouveau	134				Avances et acomotes verses sur commandes	BV	BW
Résultat de l'exercice	136				Clients et commtes rattachés (3)*	BX	BY
Provisions réglementées	140				A Detres originates (3)	BZ	CA
	Total I 142				Caninal companie at annualia mon marria		cc
Provisions pour risques et charges	Total II 151	F //			() Valeurs mobilière de placement		
Emprunts et dettes assimilées	156				Beget actions propret) CD	CE
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					CI	
Fournisseurs et comptes rattachés *	166				Canges constants a stance (3).		u
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169) 172					T(III) C	
Produits constatés d'avance	174	× /			Fran d'emission d'empruat à etilier	(1V) CW	
	Total III 176				0.g" Pames de remonarsement des oragitados	(V) CM	
	Total général (I + II + III) 180				Écarti de conversion actif *	(VI) CN	
 Dont immobilisations financières à moins 193 Dont dette 	es à plus d'un an 195				TOTAL GENERAL	AVI) CO	1A
(2) Dont créances à plus d'un an 197 Coût de n ou créées	evient des immobilisations acquises au cours de l'exercice • 180				Restricts: (1) Doet cost as des: anotasiste	(BIRKE: BEE: CP	(3) Part à pho d'un za : CR
(3) Dont compte courant d'associés débiteurs 199 Prix de ve cédées au	ente hors TVA des immobilisations 1 cours de l'exercice *				Counce or different managements :	Stocks :	Créances :
* Des explications concernant cette rabrique figurent dans l	la notice nº 2035-NOT-SD				* Des explications concernant cette rubrique sont donnies dans la notion nº 2032		

Tableaux 2033B- 2058 A



<u>Tableaux 2033 D – 2058 C</u>

_																					
P	ormulaire A bis di	Nº 10959 obligatoire (a Code génér	* 19 atticle 30 al des in)2 sgi 1põisi	nos (d) R	ELEV	TÉ DES 1	PRO E	DVISIONS DÉFICITS I	- AM REP		203	3D -SD 2018	064 3	TOIRES -						
	Désignation de l'entreprise :													-	Néant 🗌 *						
	I	I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																			
	A NATURE DES PROVISIONS Monta de					ant : l'ex	au début ercice		d	Aug lotatic	mentations : ns de l'exercice		Diminutions reprises de l'exerci	ice		à la	Me fin c	ontant le l'exercic			
		Ame			ments dérogatoires	600				602	t			604			606		_		
	Pro régle	Provisions Dor réglementées exc		Dont majorations exceptionnelles de 30 %						603	F			605			607				
5			Autres provisions réglementées *			610				612				614			616				
1V	Provisions pour risques et charges			620				622				624			626						
N T C			Sur in	nmo	bilisations	630				632	5			634	í .						
N I'	Pro	visions	Sur st	ocks	et en cours	640				612				644			646				
IN	dépr	éciation	Sur cl	ients	et comptes rattachés	650				652				654		65		i i			
AL			Autres provisions pour dépréciation			660				662						666					
T F	TOTAL 680									682				684			686				
A E	В	B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEME						ITS I	DÉROGATOIR	ES		С	VENTILATION D	ES DO	DTATIONS AUX PROV	ISIO!	AS ET	CHAR	IGES	À PAYER	
111	Dotations					1	lepr	ises		(Si le cadre C est insuffisant, joindre un é					état du même			dèle)		
000	Immob. incorporelles 700 705				5					1 b	ndemnités pour co harges sociales et	ngés fiscal	à payer, es correspondantes								
7 7	Terrai	ns		710		715	5					2									
NIV	Const	ructions		720		72	5					3									
L LI	Inst. to mat. e	echniques t outillage		730		73	5					4									
E M	Inst. g cemer	Inst. générales, agen- cements amén. div. 740				74	5					5									
∇T	Matéri	iel de trans	sport	750		75	5					6									
- 7	Autres tions of	s immobili corporelles	88- 5	760		76	5				ŀ	7				_					
		то	TAL	770		77	5	_			L	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau nº 2033-B-SD 780									
	Ш	DÉFICITS REPORTABLES										ш	DÉFICITS	PRC	VENANT DE L'A	PPI	LIC	CATION DU 209C			
	Défici	ts restant à	report	ter a	u titre de l'exercice pré	céden	t (1)	982			Ré	sulta	sultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI						995		
	Défici	ts imputés	6				9	983			De	ficits	étrangers des PM	Eanto	érieurement déduits (ar	ticle 21	J9C du	i CGD	996		
	Défici	ts reportal	bles				9	984			1	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER							TER ZCA		
	Défici	ts de l'exe	rcice	rcice							Montant total des sommes distribuées devant donner de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au te						paie exerc	ment lice	129		
	Total	des défici	is resta	nt à	reporter		1	870				V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. 13113-1 et 13211-1 du Code des Transports) 800									
11.02	VI	DIVE	RS																_		
1011107	Prime	s et cotisa	tions c	omp	démentaires facultative	3										381	Γ		_		
- (Cotisa	tions pers	onnell	es o	bligatoires de l'exploit	ant *										380	Γ		_		
2	№ du	centre de	e gestic	on aș	gróć											388	Γ	Π			
101-0	Monta	unt de la T	VA co	llect	ée											374			_		
10-11-01	Monta	unt de la T	VA dé	duct	ible sur biens et servic	es (sa	uf imme	obili	sations)							378					
L 200	Monta	unt des pro	Slèvem	ents	personnels de l'explo	itant										399					
-	Aides	perçues a	yant d	onn	é droit à la réduction c	fimp(it prévue	e au	4 de l'artic	le 23	8 b.	ís đu	CGI pour l'entre	prise	donatrice	398					
	Monta	nt de l'inve	stissem	ent q	ui a donné lieu à amortis	semen	nt exceptio	onne	el chez l'entr	eprise	inv	restiss	eur dans le cadre o	ie l'ar	ticle 217 octies du CGI	397					

Penser à renseigner le cadre VI – DIVERS 2033D

- **381** Primes et cotisations supplémentaires facultatives
- 380 Cotisations personnels obligatoires de l'exploitant
- 388 N° du centre de gestion agréé
- 374 Montant de la TVA collectée
- 378 Montant de la TVA déductible sur biens et
- services (sauf immobilisations)
- **399** Montant des prélèvements personnels de l'exploitant

Penser à renseigner cadre TVA ET DIVERS numéro de CGA

- YY : Montant de la T.V.A. collectée
- YZ Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au
- cours de l'exercice (sauf immobilisations).
- XP Numéro de centre de gestion agréé de l'exploitant





(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP Nº 2058-C-SD 2018

Dés	sign	ation de l'entreprise :								Néant	
	15	leport à nouveau figurant au bilan de l'exercice	ac			Affectations - Réser	ves légales	ZB			
	3	intérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			19	aux réserves - Autre	s réserves	ZD	-		
INES	B B	lésultat de l'exercice précédant celui pour lequel a déclaration est établie	ØD		VIIO	Dividendes		ZE			
DRIGH	-			0	ECT/	Autres répartitions		ZF			
-	F	Yélèvements sur les réserves	Report à nouveau		ZG						
		TOTAL I	ØF		Ī	(NB : le total 1 doit nécessairement être é	gal au total II) TOTAL II	ZH			
F	REN	ISEIGNEMENTS DIVERS		1				12	Exc	rcice N :	
S.IN		- Engagements de crédit-bail mobilier		(précis	iz le pr	ix de revient des hiens J7		YQ			
GEME		- Engagements de crédit-bail immobilier						YR			
NGA		- Effets portés à l'escompte et non échus		YS							
		- Sous-traitance	_				_	YT			-
PCPS		- Locations, charges locatives et de copropriété		(dont n	cinitant o	tes kyers des biens pris ur une durie > 6 mois	F	XQ			_
VHO.		- Personnel extérieur à l'entreprise		YU			_				
TS ET	ERNES	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (l	ors r	étrocessions)				SS			-
ACHA	EXT	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et cou		YV			_				
TRFS	CIPAT	- Autres comptes	ŀ	ST			-				
EL AL	2	Total du poste correspo		ZI			_				
-	1	- Taxe professionnelle*. CFE. CVAE		YW			-				
YFS F	SIN	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ľ	97			_				
/divi	VI.	Total du noste correspon	YX			-					
-	1	- Montant de la TVA collectée		vy			_				
AVT	2	- Montant de la TVA déductible communitáriade au cours	de l'e	versice an titre des	bions	et services no constituant nas dos imr	nobilisations	¥7			-
-		Montant brut das solaires (ef. dernière déclaration		selle concerite au t	iten de	e calairer DADS do 2017) *		CALL			
		 Montant de la plusavalue constatée en franchise 	l'imr	At lors de la pret	niñer de	ntion rour le régime simplifié d'	mposition *	os			-
s		Tour d'intérêt la plus élané consinue accoriée à mie	a map	e commune miscore à	here e	nonition do la conittă •	inposition	75	Ť		114
IVER		 Tatix d'inteles le pids deve servi aux associés à rais Noméni de contra douté t 	: (Liste au 2	059-G	Si oui co	cher 1 n	75				
Q		- Numero de cende agrée		AP .		prévu par'art. 38 II de l	ann. III au ((GI)	Sinon 0	7.8	K .
		- Aides perçues ayant donne droit à la reduction d	donatrice	16.1	-		4				
-	4	Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortisse Sociétée résultat comme si alle	ment	exceptionnel chez I	entrepri	se investisseur dans le cadre de l'artic	e 217 octás	RH			đ
. adin		n'avait jamais été membre du groupe		Plus-val	es à 15 (K JK P	us-values à 0 %	JL			
GRO				Ruseal	HE 2 191	6 JM in	ipulations	JC			_
AE DE		Groupe: resultat d'ensemble [10]	_	Plus-val	es à 159	e ju Pi	us-values à 0 %	30			_
ÊGIN				Pus-val	ues à 199	6 JP Ir	iputations	JF			

Les tableaux OG



Il est demandé de remplir toutes les OG afin de fournir au Centre toutes les informations nécessaires à l'examen du dossier, l'OG libre OGBIC 04 peut vous permettre d'apporter des précisions qui réduiront le nombre de questions.

Nous vous demandons d'être scrupuleux lorsque vous renseignez les tableaux OG afin de permettre un traitement rapide du dossier et éviter les questions.

Tableau OGID00

Identification de l'éditeur et du logiciel comptable : nouvelle zone sur 2018, penser à la renseigner si concernée.

Cadre adhérent sans conseil : nouvelle zone sur 2018, penser à la renseigner si concernée.

Tableau OGBIC01

Prélèvements personnels insuffisants : mentionner la présence d'autres revenus.

Y a-t-il des véhicules de tourisme : nouvelle zone sur 2018, penser à la renseigner si concernée.

Tableau OGBIC02

Penser à indiquer le montant et le mode de traitement (transfert de charge, réintégrations fiscales ou comptable).

<u>Prélèvements de marchandises</u>: s'assurer dans les OG ou les renseignements complémentaires de la présence de ce poste pour certaines professions telles que l'alimentation, l'habillement....

Traitement des frais financiers : penser à traiter ce point en fonction de la situation nette.

CSG non déductible : préciser son mode de traitement

Plus-values : bien reporter sur la déclaration 2031 les exonérations de plus-values et mentionner sur les OG et en annexe les articles appliqués.

Page 6/8

OGBIC03 - Contrôle de TVA

- Remarques générales :

- ✓ Les sommes doivent être inscrites en HT.
- ✓ Pensez à remplir la colonne « total HT » dès qu'une ligne est servie.
- ✓ Si franchise de TVA ou exonération totale ou partielle, veuillez le signaler dans l'OGID00.

- Détail des comptes 70 et autres opérations

« **Produits** – classe 70 » doivent correspondre aux montants des ventes de marchandises et de production vendue figurant au compte de résultat et à la balance et repartis par taux de tva :

- ✓ RS : L. 210 à 218 de la 2033-B ;
- ✓ RN : L. FL du 2052 ;

« Si TVA sur la marge » : montant de la marge ;

« Autres opérations (+ et -) » : montant des opérations ne constituant pas de chiffre d'affaires mais entrant dans le champ d'application de la TVA. Exemple : cessions d'immobilisations, transferts de charges, production d'immobilisations, acquisitions intracommunautaires, autoliquidations et sous-traitance....

- Corrections de début et de fin d'exercice :

- ✓ Ne pas porter de signe devant les montants sauf pour les lignes « autres » et les comptes clients créditeurs ;
- En cas de comptes clients créditeurs et débiteurs au bilan, veillez à les dissocier ;
- ✓ Les montants inscrits doivent concorder avec ceux présents en balance et au bilan ;

- Régularisations

« +/- régularisation (N-1) en base » : faire apparaitre les régularisations sur bilans antérieurs ;

« Base HT taxable » : total des opérations imposables inscrites en amont ;

- « Base HT déclarée » :
- ✓ Inscrire le montant total déclaré sur les CA3 ou CA12 durant l'exercice (y compris le montant du CA exonéré de TVA) ;

Si les dates de CA12 ou de CA3 trimestrielles ne concordent pas avec celles de l'exercice, merci de de retraiter ce décalage de CA dans l'OG et de le préciser dans le cadre «
 Remarques » ;





- Calcul de la TVA à régulariser :

Base HT taxable

- Base HT déclarée
- = Écart en Base x taux de tva
- = TVA à régulariser

« Solde des comptes de TVA » : inscrire le solde des comptes de TVA en date de clôture de l'exercice.

« Régularisation de la TVA collectée [...] » : préciser sur quelles déclarations ont été effectuées les régularisations, et pour quels montants et nous transmettre la déclaration de tva correspondante avec le détail.

<u>« Remarques » :</u> explication des écarts en base et régularisations effectuées ou à effectuer. Veuillez détailler les régularisations tva collectée – tva déductible ainsi présence de tva à régulariser restant des exercices antérieurs.

Tableau OGBIC04

Loi MADELIN : vous devez vérifier la déductibilité en fonction des plafonds en vigueur (cf grille de calcul sur le site internet du CGA74) et indiquer le détail sur l'OGBI04. Répartition par nature (prévoyance, retraite, perte d'emploi) et par associés des cotisations sociales facultatives Madelin.

Détail des **Charges et Produits exceptionnels.** Détail des **charges à payer, produits à recevoir**. Détail des **charges et produits constatés d'avance**.

